

BEI - EIB
000797 16 JAN14

Monsieur le Directeur
de la Banque Européenne
d'Investissement
98-100 Bd Konrad Adenauer

L - 2950 LUXEMBOURG

Pontcharra, le 14 janvier 2014.

Programme C I P 2007-2013

Monsieur le Directeur,

La société LUDALEX dont j'étais [REDACTED] a obtenu en avril 2010 un prêt de 63 000 € souscrit auprès de la [REDACTED] avec la garantie de la SIAGI. Ma société ayant dû déposer le bilan, je me vois réclamer aujourd'hui par la [REDACTED] l'intégralité des sommes dues en raison d'une caution personnelle que j'ai dû signer lors de l'octroi du prêt.

Or le programme CIP mis en place par la B.E.I. stipule « qu'aucun cautionnement personnel d'une personne physique n'est demandé », comment se fait-il que la [REDACTED] ait pu exiger de ma part la signature d'une caution personnelle **en contrevenant ainsi aux directives dudit programme.**

Je vous remercie de m'apporter les éléments juridiques me permettant de répondre à la mise en demeure de la [REDACTED] qui si elle devait aller à son terme me placerait dans une situation financière catastrophique.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

[REDACTED]